

CHARTRE

LES CLUBS SPORTIFS

« Ensemble, en faveur d'un sport sain, respectueux et correct »

Les huit principes de la charte d'éthique du sport :

1. Traiter toutes les personnes de manière égale

La nationalité, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine sociale, les préférences religieuses et politiques ne sont les éléments d'aucun désavantage.

2. Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social

Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.

3. Favoriser l'hygiène et la propreté

Les sportifs et les sportives sont sensibilisés aux règles élémentaires de l'hygiène.

4. Respecter pleinement les sportifs et les sportives au lieu de les surmener

Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs des individus ne lèsent ni leur intégrité physique ni leur intégrité psychique.

5. Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement

Les relations mutuelles entre les personnes comme l'attitude envers la nature sont empreintes de respect.

6. S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel

La prévention s'effectue sans faux tabous: être vigilant, sensibiliser, intervenir à bon escient. La violence tant physique que verbale est sanctionnée immédiatement.

7. S'opposer au dopage et aux toxicodépendances

Expliquer sans relâche et, en cas de consommation, réagir immédiatement.

8. Veiller au bon état des locaux, tant pour la propreté que pour la sécurité

Il est important que les sportifs évoluent dans un espace accueillant et en toute sécurité.

